Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE

Commune de
Landéda
Aber wrac'h

(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 juillet 2021

TRAVAUX : FOURREAU BT, EP, FT EN ATTENTE AR STOUNK - ER-2020-101-2 - PROGRAMME 2021

RAPPORT N°23/06/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Fourreau BT, EP, FT en attente Ar Stounk.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Fourreaux BT en attente	14 800,00 € HT
- Extension éclairage public - Génie civil.....	3 250,80 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil).....	7 216,67 € HT
Soit un total de	25 267,47 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Fourreaux BT en attente	14 800,00 €
- Extension éclairage public - Génie civil	3 250,80 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	8 660,00 €
Soit un total de	26 710,80 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 8 660,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maitrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maitrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°23/06/2021
Réunion du 10 juillet 2021

TRAVAUX : FOURREAU BT, EP, FT EN ATTENTE AR STOUNK - ER-2020-101-2 - PROGRAMME 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariec en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER
Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POULLAIN
Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN
Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Fourreau BT, EP, FT en attente Ar Stounk.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 26 710,80 €.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal Autorise le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	Procuration
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	Procuration
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration
QUÉZÉDÉ Laurent	Procuration
SORDET Camille	Procuration
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
[illegible]	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procuration
DENEZ Erwann	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 029-212901011-20210710-2021_06_23-DE